



Dès cette année nous avons rendu possible le paiement en 6 échéances pour les factures eau ; demandé par de nombreux abonnés, nous sommes surpris du peu d'intérêt qu'a rencontré cette mesure.

Moins de 150 foyers sur 4660 ont souhaité adhérer au règlement échelonné. Peut être que notre communication était trop timide ou pas assez visible.

Au bas de cette page vous trouverez la marche à suivre pour la mise en place de ce qui nous paraît être une mesure efficace pour la période difficile que nous traversons.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec nos services pour plus de renseignements.

Laurent VANDENDRIESSCHE
Président du SIAEP
de Vielmur Saint Paul

**Questions à Gilbert HEBRARD,
Président de l'I.E.M.N**



1- Où en est l'état de la ressource eau au printemps 2024 ?

Au 1^{er} mai 2024, le barrage des Cammazes a un volume de 18 Mm³ et celui de La Galaube de 7,7 Mm³ soit 97% de la capacité de stockage de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire. Nous avons terminé l'année hydrologique au 31 octobre 2023 avec un taux de remplissage de 53%, ce qui représente un volume de 14,1 Mm³ sur les deux retenues. Un niveau au-dessus de notre réserve interannuelle qui est 12,5 Mm³. En comparaison avec l'année précédente, nous étions à 46% à la même période puis à 40% au mois de mars. Ce qui nous a posé quelques difficultés en début d'année 2023.

Cette année, la ressource Montagne Noire a un niveau très satisfaisant. Les premiers mois de l'année et le printemps nous ont permis de remplir nos réserves. Nous pouvons ainsi débiter la campagne d'irrigation sereinement et garantir la production de l'eau potable pour les 220 000 habitants de notre zone de desserte.

Nous restons vigilants. La ressource n'est pas inépuisable mais la bonne gestion des services de l'IEMN et des ses partenaires permet de satisfaire les besoins autant que faire se peut.

2 - Que pensez-vous de l'opération Interc'Eau ?

En 2011, le SIAEP Vielmur/St Paul a fait le choix d'intégrer le projet Interc'eau Sud-Ouest tarnais qui lui a permis d'abandonner deux forages touchés par des pollutions et de diversifier sa ressource en eau potable. Depuis l'été 2017, c'est l'eau de l'IEMN qui coule aux robinets des abonnés du syndicat.

Grâce à Interc'eau plus de 35 000 habitants ont été desservis par l'eau de la Montagne Noire. Ce projet a permis notamment de sécuriser l'alimentation des syndicats du Sant et de Vielmur/Saint Paul. L'IEMN dispose d'une eau brute d'excellente qualité et de réserves sécuritaires par rapport aux besoins en eau potable. Les usines de traitement de l'IEMN ont une capacité totale de production de 70 000 m³/j adaptée pour satisfaire les besoins futurs de ses partenaires.

La mutualisation de ce projet avec d'autres syndicats (SIAEP du Sant et Régie communautaire du bassin Graulhérois) a permis de présenter un projet territorial qui, par son originalité, a suscité l'intérêt du département du Tarn et de l'Agence de l'eau Adour Garonne, co-financeurs du projet.

Nouveau délégué

VIELMUR SUR AGOUT
M. MILHAU Alain
remplace M. THOMAS Francis



Nouvel adressage

Si vous constatez que votre adresse de facturation n'est pas correcte, merci de nous contacter pour actualisation.



Un prix de l'eau non augmenté depuis 14 ans !

FACTURATION EAU AUX ABONNES SIAEP			
DETAIL		DEPUIS	DESTINATAIRE
Prix m ³ H.T	2,12	01/01/2010	SIAEP
Taxe Prél Ressource en eau	0,06	toujours	AGENCE DE L'EAU
Taxe pollution*	0,33	évolutive	AGENCE DE L'EAU
TVA 5,5 %	0,14		ETAT
Prix m³ TTC	2,65		

Les seules ressources qui permettent au SIAEP de réhabiliter le réseau sont les 2,12 € HT /m³ pour la consommation d'eau et les 80 € HT d'abonnement.



Le SIAEP est collecteur du prix de vente de l'eau mais il en redistribue une partie à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à l'Etat.

NOUVEAU!

Paiement des factures par prélèvement automatique en 6 échéances

Depuis 2024 le SIAEP propose la possibilité de payer par prélèvement automatique en 6 fois. Modalités : les factures abonnement 2025 et consommation eau 2024 seront cumulées et réparties en 5 acomptes + 1 solde (soit 6 prélèvements). Les échéances s'étalent de mars à août et sont directement prélevées sur votre compte bancaire.

Pour la mise en place contactez le SIAEP au 05-63-74-34-15
Dernier délai Octobre 2024 pour une application en 2025



Remplissage de piscine

N'oubliez pas d'informer le SIAEP lors d'un remplissage de piscine supérieur à 15 m³.

Cela évite à notre service technique de rechercher des fuites sur le réseau.



ACTUALITES - Compteurs d'eau communicants

Le SIAEP poursuit le programme annuel de réhabilitation du parc compteur en installant progressivement ces compteurs communicants sur le territoire du Siaep. En fin d'année 2024, 1/4 du territoire du Siaep sera équipé avec ces compteurs eau.

Qu'est-ce que la radio-relève ?

C'est un dispositif qui permet de relever votre compteur à distance. Un émetteur radio placé sur votre compteur enregistre et transmet la consommation aux terminaux portables qui viennent interroger les modules radio d'un secteur (rue, hameau, etc.).

Quelles sont les caractéristiques radios des équipements de télérelève ?

- La plupart se trouvent en limite de propriété.
- Fréquence porteuse 433.82 MHz (fréquences équivalentes à celles qui actionnent des stores électriques ou portails automatiques).
- Emission : 10 milliwatts (mW) max - émission 200 fois moins importante que celle d'un téléphone portable.

Comment cela fonctionne ?

C'est uniquement au moment de la relève que les modules émettent des ondes radio pendant 3 secondes pour envoyer leurs données vers le terminal portable (1 à 2 fois par an en fonction de la fréquence du relevé). Le reste du temps le compteur est en veille et n'émet aucune onde.

Pression sur le réseau

Afin de se prémunir d'une éventuelle surpression sur le réseau et des "coups de béliers", les abonnés doivent équiper leur installation d'un réducteur ou régulateur de pression.



Réhabilitation réseau - programme 2023



Travaux financés avec le concours du département du Tarn

Entreprise ROSSONI

FREJEVILLE L'Ourtalarié

Réhabilitation de 380 m de réseau + 4 branchements



GUITALENS-L'ALBAREDE Adduction RD112

Réhabilitation de 425 m de réseau + 2 antennes



ST-PAUL-CAP-DE-JOUX Adduction RD112

Réhabilitation de 670 m de réseau + 1 antenne + 1 branchement



Entreprise RIGAL

JONQUIERES Lacarié

Réhabilitation de 140 m de réseau + 1 antenne + 5 branchements



Total linéaire réseau réhabilité avec le programme : 1615 m

Travaux en régie 2023

Total linéaire réseau réhabilité en régie : 1870 m

• Mise à jour du parc compteur du SIAEP : remplacement de 300 compteurs + installation de 300 cybles (modules radio) sur des compteurs existants non équipés



DAMIATTE
En Auriol
réhabilitation 270 m de réseau + 3 branchements



DAMIATTE
Corbière
réhabilitation 410 m de réseau + 2 branchements



GUITALENS-L'ALBAREDE
Naouzetto, En Gleyse
réhabilitation 740 m de réseau + 4 branchements



GUITALENS-L'ALBAREDE
En Doumes
réhabilitation 450 m de réseau + 5 branchements

RAPPEL:



le paiement des factures par chèque doit impérativement s'effectuer au Service de gestion comptable de Castres et non au SIAEP

• Vous rencontrez des difficultés pour le paiement des factures eau ?

Si vous rencontrez des difficultés financières importantes n'hésitez pas à contacter la Trésorerie rapidement afin de trouver des solutions adaptées à votre situation.

Service de gestion comptable de Castres
4 Avenue Charles de Gaulle - 81108 Castres cedex.
Tél: 05.63.51.48.20
sgc.castres@dgif.finances.gouv.fr

Ouvert au public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
Sur RDV Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h



Pour payer votre facture en ligne rendez-vous sur:
www.payfip.gouv.fr